

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA
COUR CONSTITUTIONNELLE
N° 2020-04/CC-EL**

*Relatif à l'élection des Députés à
l'Assemblée nationale
(Scrutin du 29 mars 2020)*

Madame le Président de la Cour constitutionnelle du Mali a l'honneur de porter à la connaissance :

- **des Présidents des Institutions de la République ;**
- **du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;**
- **du Ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;**
- **du Président du Comité National de l'Egal Accès aux Medias d'État ;**
- **du Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante ;**
- **du Délégué Général aux Elections ;**
- **des candidats à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale ;**

que la proclamation des résultats du premier tour de l'élection des Députés à l'Assemblée nationale (scrutin du 29 mars 2020) aura lieu le jeudi 09 avril 2020 à partir de 10 Heures au siège de l'Institution sise à l'ACI 2000.

Compte tenu des mesures prises le 17 mars 2020 par le Gouvernement à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil Supérieur de la Défense Nationale et dans le souci du respect du droit à la santé, la Cour précise cependant, que l'accès à la salle d'audience sera limité aux seules personnalités invitées et aux médias d'Etat (ORTM et AMAP).

En outre, elle invite au port obligatoire des masques, et au lavage des mains à l'entrée de la Cour.

La Cour compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

Bamako, le 07 avril 2020



**LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

Madame Manassa DANIOKO
Grand Officier de l'Ordre National

*A diffuser largement en français
et dans les langues nationales.*